

les 2 Ecoles de Begnin

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Un Logement indépendant de la chambre d'École, un Jardin Chenevier, un mauvais plantage Argent 21 Louis fr et un moule de bois, payé par la Commune, et une petite partie par la bourse des parents

o

o

Il n'en connais point et en ignore même s'il en existe

o

Le Gouverneur retire des habitans qui envoient des Enfants à l'école pour compléter la somme ci-dessus

o

o

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

N. Je n'ai indiqué que 90 enfans à l'école, ce sont ceux qui y sont actuellement, mais ce nombre est très sujet à varier, par l'avancement de l'enfant de la petite école, qui passe dans la grande à mesure qu'ils savent bien épeler.

Begnin le 8^e Mars 1799.

Jean François Chambardon.

N. Il y a de plus à Begnin une petite école pour les enfans du premier âge de 5 à 8 ans, c'est une fondation très moderne, il y a 3 ans qu'elle fut établie pour débarrasser la grande école, des commençans, elle est confiée aux soins de la veuve d'acombé agée de 47 ans, Bourgeoise du lieu, pauvre, chargée de deux enfans, et qui quoiqu'infirme, est très propre à la place qu'on lui a confiée — le nombre de ses élèves est sujet à varier, dans ce moment elle en a 27 — 15 garçons et 12 filles; On leur enseigne les premiers principes de lecture et d'écriture, on les fait passer à la grande école; Sa pension outre le logement est de 96 et payé par la Commune et par la bourse des parents. Elle donne le hennet de l'école pendant tout l'année, à l'exception du mardi et du samedi, quelle leur donne que...

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? Ecole est située à Givrin

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? C'est un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? C'est une Commune propre

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? de la Paroisse de Vich, et Agence de Givrin

d. District de Nyon

e. Canton du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Le ressort de l'école comprend le Village de Givrin faisant 69 feux de ménage d'une femme dite Orangerie faisant 1 ménage Entout 70 ménages, tous dans la circonférence d'un quart d'heure

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

de Village de Givrin et d'une ferme appelée Orangerie

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. en vision 10. minutes

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent? de Givrin 70 Enfants point de la Orangerie dans ce moment

181 N. 110 221

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Il y en a deux l'un d'un 1/2 lieue, et deux à 1/2 lieue.*

a. Leurs noms. *Genolles, et Tully, Gingins, Duillier.*

b. Leurs distances réciproques. *C'est 1/2 lieue de Genolles à Tully, et 1/2 lieue de Duillier à Gingins.*

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? *La Lecture, l'écriture, l'arithmétique, (chant des Saunes, prières, catéchisme, passages, et orthographe).*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *On la fait toute l'année, excepté le temps des vendanges, et celui des fêtes.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Le nouveau Testament, le catéchisme Dostoral retouché, et les passages de l'Écriture et aussi des autres B.C., avec la Sainte Bible.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *par une Tablette où est noté ce que l'on fait chaque école.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *sa durée est de 3 heures 1/2 en hiver par chaque, et en été c'est 2 heures aussi par chaque.*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Ils ne sont ni classés ni distribués, ils viennent tous ensemble garçons et filles, plus âgés de cinq ans jusqu'à ce qu'ils aient communiqué.*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *par le pasteur, et les propriétaires de la commune, sans examen.*

b. D'où est-il? *de Genolles.*

c. Son nom *Jean Marc Boyer.*

(3)

222

d. Son âge. *28 ans.*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *il n'est point marié.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *de puis 6 ans.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *ayant été d'abord régent à Duillier l'année de 1815.*

b. Réunit-il à son office quelq'autre fonction? quelles font-elles? *les affaires Domestiques.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *le nombre de Septante.*

a. En hiver, } soit garçons ou filles. *durant l'hiver ils y sont tous, en été 50.*
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *un jardin.*

b. Quelle en est la valeur? *environ cent francs.*

c. Source des revenus. *proviennent de la Douane communale.*

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Non.*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *on ne paye pas.*

15°. Bâtiment de l'école. *le bâtiment du régent est le même ou se fait l'école appartenant à la commune.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Il est en bon état.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il n'y a qu'une chambre très propre et bien située.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *Il est à la maison de la commune.*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La Commune.*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? Elle monte à 600 florins outre les Dénisies annuel de la Douvignies en Bois

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Beurre, fromage et Saup.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

La commune ne croit pas posséder aucun fonds ni rente qui aient été originiaement, et spécialement fondés pour le bien de ses écoles.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Ecole de Givrons

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

223 *111*

Reponses du Régent de Genollier.

} *Genollier.*

} *C'est un village.*

} *Commune proprement dite.*

} *Paroisse de Vich.*
Agence de Genollier.

Nyon.

Léman.

} *La plus éloignée est environ un quart d'heure.*

Le Village faisant 54 feux de ménage, et 2 Maisons foraines. Entout 56 Ménages tous dans la circonférence d'un quart d'heure

} *Le village est Genollier.*

} *Une maison isolée appelée le Bois de Chêne, éloignée d'un quart d'heure, ou il y a une ferme.*

} *Une autre maison appelée le martinet proche les scies, de demi quart d'heure.*

} *En hiver, cinquante enfans au village*

} *Il n'y en a point actuellement des maisons foraines.*